

Les Heures supplémentaires en chiffres

mis en ligne le 08/05/2011

Comparaisons pluriannuelles de l'usage des heures supplémentaires : par salarié, par taille d'entreprise, par secteur d'activité.

Coût de l'exonération.

Nous avons choisi de prendre le 4^{ème} trimestre comme indicateur des évolutions, car le dispositif d'exonérations a commencé au 4^{ème} trimestre 2007. La source est celle des Acoff-Urssaf pour le secteur privé.

Même si la loi d'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires a incité à partir du 4^º trimestre 2007 à une meilleure déclaration (les chiffres antérieurs sont probablement sous-estimés), ce dispositif, au-delà de l'effet d'aubaine des exonérations, favorise indéniablement l'usage des heures supplémentaires, surtout chez les salariés qui ne sont pas encore aux 35 heures.

Cette progression pèse sur la création d'emplois nouveaux, comme sur les conditions de travail. La sortie éventuelle du dispositif ne sera pas aisée, car des habitudes se prennent, y compris chez les salariés concernés, qui en retirent du revenu (moindres cotisations sociales, exonération d'IRPP), dans un contexte de maigre progression des salaires.

Nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié

4 ^{ème} trimestre de l'année	Salariés à temps complet	dont salariés à 35 heures	dont salariés avec durée collective de travail supérieure à 35 heures
2002	5,2	3,2	12,8
2006	6,7	4,3	16,5
2007	8,8	5,2	24,5
2008	9,9	5,9	27,5
2009	10,5	6,5	28,7
2010	11,3	7	30,2

Entreprises de 10 salariés et plus. Les chiffres sont arrondis.

Nombre d'heures supplémentaires et coût en exonération pour le 4^{ème} trimestre (2007-2010)

En millions	4 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2009	4 ^{ème} trim. 2010
Nombre d'heures supplémentaires	149,9	185,6	175,9	181,3
Montant de l'exonération (euros)	573	742,2	708,2	749,1
Dont exonération salariale (euros)	424,3	564,7	539,8	574,9

Depuis son instauration, **la seule exonération de cotisations sociales a coûté plus de 9 milliards d'euros** dont près de 7 milliards d'exonérations sur la part salariale.

Pour 2011, le coût global est évalué à 4,6 milliards :
3,2 d'exonération de cotisations sociales et 1,4 milliards d'exonération fiscale sur l'impôt sur le revenu.

Usage des heures supplémentaires par taille d'entreprise au 4ème trimestre 2010

Seul le tiers des entreprises de moins de 10 utilisent le dispositif, contre les trois quarts au dessus. La répartition du bénéfice des exonérations est à proportion.

En millions heures ou euros	Moins de 10 salariés.	Plus de 10 salariés.	Dont 10-49 salariés.	Dont 50-499 salariés	Dont 500 salariés et plus
Nombre d'entreprises	1 342 165	235 791	194 611	37 944	6236
% des entreprises de la catégorie	34,1	74,8	73,8	78,9	85,9
Montant total exonération	208,9	540,2	273,6	156,2	110,4
Dont exonération salariale	140,8	434,1	204,6	133,9	95,6
Nombre d'heures	45,9	135,4	65	41,4	29

Répartition par branche d'activité (4ème trimestre 2010)

En moyenne on compte 10 heures supplémentaires par salarié dans le trimestre.

=> Sont entre 10 et 15 heures par salarié :

industries agro-alimentaires ; bois et papier ; fabrication de machines ; production et distribution d'eau ; commerce, réparation automobile ; transports entreposage ; activités de service administratifs.

=> Sont entre 15 et 22 heures par salarié :

industries extractives ; métallurgie ; industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines ; construction ; hébergement, restauration.

Dans les fonctions publiques. Le dernier volume « faits et chiffres 2009-2010 » ne donne des indications que pour 2008 ou 2009, indications d'ailleurs parcellaires et non homogènes entre elles. Force est de dresser un constat global de carence de l'Etat employeur. Si les données sur l'application de la loi TEPA existent, elles ne sont pas publiques.

Dans la fonction publique d'Etat, les 542 235 bénéficiaires en 2009 d'heures supplémentaires avec l'exonération TEPA, sont d'abord les agents de l'Education nationale (83 % des montants), loin devant les ministères de l'intérieur et de la justice. Ces fonctionnaires ont reçu en moyenne 2 232 euros, soit au total 1,2 milliards d'euros. Le nombre d'heures supplémentaires et leur coût en exonérations de cotisations sociales n'est pas donné.

Dans la fonction publique territoriale, 174 000 agents en moyenne chaque mois de 2008 (11,7 % des catégories éligibles, essentiellement catégorie C) ont bénéficié du dispositif d'exonération des heures supplémentaires ; 13,7 heures mensuelles par agent en ayant effectué. Sur 15 mois 2007-2008, le dispositif a porté sur 34 millions d'heures, correspondant à 80,4 millions d'euros d'exonération de cotisation salariale.

Les données pour la fonction publique hospitalière sont introuvables